



## Item 5 Status of ratification

### Statements



3<sup>rd</sup> joint meeting of the Working Group on IWRM and Working Group  
on Monitoring and Assessment (26-28 April 2021)



Statements by :

- Hilario SANHA, Guinea Bissau
- Laith JABBAR, Iraq
- Wohou AKAKPO, Togo
- Nianzou Baptiste EHOUSSOU, Côte d'Ivoire (not delivered during the meeting)
- Yusupha BOJANG, Gambia (not delivered during the meeting)

## **ADHÉSION DE LA GUINÉE-BISSAU A LA CONVENTION SUR L'EAU**

La problématique de la gestion et la protection des ressources en eau est d'une importance vitale pour la Guinée-Bissau. Nous partageons plusieurs cours d'eau transfrontières avec nos voisins tels le Sénégal et la Guinée. En outre, un nombre important de la population Bissau guinéenne est tributaire de ces ressources en eau partagées pour leurs besoins essentiels en eau.

L'adhésion à la Convention sur l'Eau offre donc à la Guinée-Bissau des opportunités certaines aussi bien en termes de renforcement de la gouvernance au niveau national, qu'appui au développement de la coopération transfrontière. Le projet en cours d'élaboration sur le Bassin aquifère Sénégalo-Mauritaniano (BASM) sur lequel j'aurai le plaisir de revenir dans une autre présentation au cours de cette réunion en est une illustration parfaite et nous a conforté dans notre décision d'adhérer à la Convention sur l'eau. En effet, avec l'appui de la Convention sur l'eau et plusieurs autres partenaires, nous sommes engagés avec les trois pays riverains, le Sénégal, la Gambie et la Mauritanie dans une initiative visant à renforcer la Coopération sur cet aquifère partagé et stratégique pour mon pays. L'initiative nous a permis de réaliser les bénéfices concrets qu'offre la Convention et le soutien qu'elle apporte à la mise en œuvre de l'objectif 6.5 des ODD, qui demande à tous les pays de mettre en œuvre une gestion Intégrée des ressources en eau, y compris par le biais de la coopération transfrontalière, le cas échéant.

En adhérant à la Convention sur l'eau, nous espérons donc continuer à bénéficier des avantages qu'offre la Convention tout en disposant des mêmes droits et responsabilités que les États actuellement Parties, sur un même pied d'égalité.

Pour ce qui est de la procédure, il convient de dire ici qu'en réalité, la Guinée-Bissau est parmi les premiers pays africains, peut-être même le tout premier, à avoir manifesté son intérêt d'adhésion à la Convention sur l'eau (ainsi que d'autres conventions environnementales de la CEE-ONU). En effet, dès 2005, la Guinée Bissau a initié le processus d'adhésion à la Convention sur l'eau en même temps que celle visant ratification de la Convention sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation de 1997. La Guinée-Bissau a suivi toutes les étapes du processus jusqu'à obtention des résultats suivants:

- ✓ Adoption par l'Assemblée nationale des instruments d'adhésion à la Convention sur l'Eau par la Résolution n° 03/2005 du 2 mars 2005 et publication au Journal officiel n° 21;

- ✓ Promulgation et signature par le Président de la République, du décret d'adhésion à la Convention sur l'Eau le 30 Avril 2010, et publication au journal officiel n°18;

Dépôt des instruments d'adhésion au Secrétariat Général des Nations -Unies à New York le 19 mai 2010.

Tandis que la Guinée Bissau a pu procéder au dépôt de ces instruments de ratification de la Convention sur les cours d'eau de 1997 à cette date, pour la Convention de 1992 malheureusement, les amendements ouvrant la Convention à adhésion universelle n'étaient pas encore entrés en vigueur. Les documents d'adhésion n'ont donc pu être réceptionnés par la Division juridique du Secrétariat général des Nations Unies.

Aussi, après l'entrée en vigueur effectif de ces amendements, suite aux efforts déjà fournis par la République de la Guinée-Bissau pour son adhésion à la Convention sur l'eau en 2010, il n'était plus indispensable de reprendre l'ensemble de la procédure. Après avoir reçu les assurances nécessaires du Secrétariat de la Convention sur l'eau et de la Division des Traités du Secrétariat des Nations Unies à New York, le Ministère des Affaires étrangères, à l'initiative du Ministère sectoriel en charge des ressources en eau, à préparer de nouveau instruments de ratification pour signature par le Président de la République en exercice en décembre 2020. Les nouveaux instruments d'adhésion ont été signés par le Chef de l'Etat de la République Guinée Bissau, son Excellence Umaro Embaló Sissoco le 5 Février 2021. Le Ministère des Affaires étrangères procédera au dépôt des instruments d'adhésion dans les jours qui arrivent à la Section des traités du Secrétariat des Nations Unies à New York.

Hilario SANHA

**MERCI POUR VOTRE ATTENTION**

السيدات والسادة الاعزاء، رئيس الجلسة المحترم

باديء ذي بدأ، اود ان اعرب عن امتناني وتقديري لسكرتارية الاتفاقية لتاحتها هذه الفرصة للقاء الضوء على اخر تطورات انضمام العراق الى اتفاقية المياه. في الحقيقة ان السكرتارية لم تدخر جهداً لمساعدة العراق عموماً ووزارة الموارد المائية خصوصاً في سبيل تسهيل عملية انضمام العراق الى هذه الاتفاقية.

السيدات والسادة الكرام، شكلت هذه الوزارة بعد حضورها اجتماع الاطراف السادس في روما/ ايطاليا في عام 2012 لجنة وطنية من الوزارت والهيئات العراقية ذات الصلة لدراسة ومناقشة منافع ومعوقات الانضمام الى اتفاقية المياه/هلنسكي 1992. وعلى هذا الاساس اقامت سكرتارية الاتفاقية وبالتعاون مع وزارة الموارد المائية ورشة عمل في عمان/ الاردن للمدة (13-14/1/2016) لايضاح التساؤلات والتحفظات التي اثيرت من قبل اللجنة الوطنية العراقية حول بعض بنود الاتفاقية وبحضور خبراء من معظم الوزارات والهيئات المعنية وخبراء دوليين من قبل سكرتارية الاتفاقية.

ومن حينها سعت وزارة الموارد المائية للعمل بشكل وثيق مع الوزارات والجهات العراقية لتسهيل المصادقة على الانضمام الى الاتفاقية، واثمرت هذه الجهود في عام 2018 بمصادقة الأمانة العامة لمجلس الوزراء على القرار رقم 272 المتضمن مشروع قانون الانضمام بشكله النهائي وإحالته إلى مجلس النواب العراقي.

وفي عام 2019 اكد مجلس النواب ادراج مشروع قانون انضمام العراق للاتفاقية على جدول اعماله وتم عرضه على القراءة الاولى والقراءة الثانية للموافقة. بعد ذلك ارسل مشروع القانون الى مراحلته الاخيره من تصديق رئاسة الجمهورية ونشره في المجلة الرسمية العراقية كقانون ملزم وحسب سياقات صياغة القوانين العراقية، وهو الان في مراحلته الاخيرة.

ان وزارة الموارد المائية ترى بان البنود الموضوعية لاتفاقية المياه لعام 1992 تتكامل بشكل كبير مع اتفاقية المجاري المائية لسنة 1997 والتي صادق عليها العراق في 2001. ولذلك العمل بالاتفاقيتين سوف يساعد العراق في تحسين ادارة موارده المائية على المستوى الداخلي وعلى مستوى الحوض. وبالتالي استغل هذه المناسبة لأعيد التأكيد على الطلب العراقي بتقديم الدعم التقني والقانوني لإدارة المفاوضات مع دول المنبع، والذي تم اقتراحه في اجتماع الاطراف الذي اقيم في كازاخستان في 2018 واجتماع مجموعة العمل الذي اقيم في جنيف في 2019. ونحن ممتنون لأمانة الاتفاقية التي أبلغتنا باستعدادها بتقديم الدعم والمشورة الفنية والقانونية. وعلى اثرها شكلت وزارة الموارد المائية لجنة برئاسة مدير عام دائرة التخطيط والمتابعة وقد قامت هذه اللجنة بإعداد مقترحات وتحديد احتياجاتها المطلوبة لمساعدة العراق في عملية الانضمام إلى الاتفاقية والتي سيتم مناقشتها قريباً مع سكرتارية الاتفاقية.

بعد كل شيء، اتمنى ان يعلن انضمام العراق الى اتفاقية المياه في اجتماع الاطراف القادم الذي سيقام في تالين/استونيا لنتعاون على صعيد اوسع كزملاء تحت مظلة الاتفاقية خدمة لشعوبنا وللجيال القادمة.

## Communication de la Côte d'Ivoire - Adhésion de la Côte d'Ivoire à la Convention sur l'eau

Dans le souci d'une meilleure gestion des ressources en eau, la Côte d'Ivoire est signataire de la déclaration de Ouagadougou, adoptée en mars 1998 par l'ensemble des Etats membres de la CEDEAO et qui constitue en Afrique de l'Ouest l'acte fondateur du processus de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE).

Comme tous les pays qui ont adopté la GIRE comme mode de gestion des Ressources en Eau, la Côte d'Ivoire vient de se doter d'un document de Politique Nationale de l'Eau qui faisait autrefois défaut.

Cette Politique Nationale de l'Eau instaure une vision nouvelle de la gouvernance de l'eau. Elle constitue un ensemble d'orientations fondées sur des valeurs et des principes de base, visant à influencer sur les décisions et les actions à long terme de la gestion durable de l'eau en vue de l'amélioration du cadre de vie des populations. A ce titre, elle définit les objectifs prioritaires et les orientations stratégiques du Gouvernement en matière d'eau.

La Côte d'Ivoire dispose de onze (11) bassins fluviaux dont sept (7) sont en partage avec les pays voisins. Afin de faire de ces bassins transfrontaliers des espaces de coopération et non de conflit, la Côte d'Ivoire a saisi l'opportunité d'adhérer à la convention sur l'eau de 1992. Depuis 2014 donc, la Côte d'Ivoire participe régulièrement aux réunions et aux activités organisées dans le cadre de cette Convention.

En juillet 2018, par une note adressée au Secrétariat de la Convention, la Côte d'Ivoire a exprimé officiellement son intention à engager le processus de son adhésion à la Convention.

Un atelier national de haut niveau a été organisé en avril 2019 à Abidjan. Cet atelier a regroupé les Ministres des Eaux et Forêts et de l'Hydraulique, les membres du Secrétariat Exécutif à savoir, Mme Francesca Bernardini, Secrétaire de la Convention sur l'Eau en ce moment et deux experts de la Convention sur l'eau du bureau de Genève, le représentant du PNUD en Côte d'Ivoire, le Chef de la délégation de l'Union Européenne, l'Ambassadeur de la France en Côte d'Ivoire, le Secrétaire Exécutif de l'Autorité du Bassin du Niger et des représentants d'acteurs du monde de l'eau en Côte d'Ivoire.

Les résultats de cet atelier ont fait l'objet d'une communication en Conseil des Ministres en février 2020, et le Gouvernement a donné son accord pour l'adhésion de la Côte d'Ivoire à ladite Convention.

Le dossier de ratification élaboré par le Ministère des affaires étrangères de Côte d'Ivoire et comprenant l'exposé des motifs, le projet de loi et le texte de la convention, a été soumis au Secrétariat Général du Gouvernement depuis le 16 novembre 2020 pour validation puis transmission à l'Assemblée Nationale et au Senat pour son adoption.

## STATUS OF UNECE 92 ACCEDING PROCESS IN THE GAMBIA AND THE WAY FORWARD

The accession process of the UECE 92 Water Convention is ongoing and in progress. As agreed at a meeting held at the DWR conference room on 29<sup>th</sup> May 2019, facilitated by IWRM Focal Point and Gambia Country Water Partnership (GCWP), the meeting recognizes the need to mobilise funds to continue on with stakeholder sensitisation and mobilisation activities. The activities planned include;

- Low cost stakeholder sensitization and mobilization ongoing,
- Capacity building activities for stakeholders ongoing,
- National stakeholder's validation workshop.

A concept note and a proposal was developed and shared with partners to support the above activities. UNECE promised to provide funding support to conduct a National Stakeholders Validation Workshop. A proposal is submitted to the Ministry of Water Resources to solicit funding for ongoing stakeholder mobilization and capacity building workshop. Though with budget constraints, it is highly anticipated that funds will be released.

As planned, the stakeholders Awareness and Capacity Building Training workshop is expected to be conducted in May and to be followed by a National Stakeholders Validation in June/July 2021.

WE are currently engaging the Ministry to release the said funds from the second quarter fund allocation of the budget. In consultation with the UNECE Secretariat some relevant documents relating to all aspect of the convention (accession) were received by the IWRM focal point via DHL. These documents were presented to the Director of DWR and the Ministry as part of a technical support from UNECE for the accession process of the Water Convention.

Thus we hoping that funds be available from both the Ministry of Water Resources and UNECE to facilitate the implementation of the planned activities on time to facilitate the process.